



**L'Europe
locale & régionale**

Changement climatique

Évaluation de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique

Réponse du CCRE à la consultation de la Commission

Mars 2018

*Conseil des Communes et Régions d'Europe
Inscrit au registre des représentants d'intérêts
Numéro d'inscription : 81142561702-61*

En 2016, la Commission a lancé une évaluation de la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique afin d'examiner sa mise en œuvre effective et sa performance. L'évaluation devrait être terminée d'ici fin 2018.

Le CCRE accueille favorablement l'opportunité de contribuer à ce processus à travers: a) la réunion des acteurs publics en janvier dernier à laquelle le CCRE a participé; b) la consultation en ligne à laquelle les membres ont contribué individuellement et c) au présent document qui constitue une contribution plus générale du CCRE en tant qu'organisation faitière européenne de 60 associations nationales représentant les gouvernements locaux et régionaux de tous les États membres de l'UE.

Nos 5 messages-clés

1. Mieux intégrer l'action locale d'adaptation au changement climatique dans les politiques européennes et nationales sur l'adaptation au changement climatique

Il est nécessaire de mettre en place des cadres appropriés pour encourager des politiques et des instruments innovants afin d'intégrer l'adaptation au changement climatique (et bien sur la lutte contre le changement climatique) dans toutes les politiques sectorielles. Les gouvernements nationaux doivent accélérer leurs efforts en matière d'adaptation non seulement en offrant un meilleur soutien en termes de financement et d'orientation, mais également en reconnaissant formellement le rôle des gouvernements locaux dans les processus décisionnels sur les questions climatiques et en les reconnaissant comme composants pertinents de la structure de l'Etat, proche des citoyens, légitimes, responsables de leurs actions et dotées de ressources appropriées pour accomplir leur mission. L'UE peut encourager les États membres à renforcer dans une certaine mesure le dialogue avec les gouvernements infranationaux, en demandant une collaboration renforcée avec ces niveaux dans l'élaboration des stratégies nationales sur le climat et l'énergie. Dans le cadre du processus d'amélioration de la réglementation, nous demandons aux institutions de l'UE et aux gouvernements nationaux de reconnaître rapidement les autorités locales dans les processus décisionnels. Des positions fortes et unifiées pour s'adapter au changement climatique peuvent être atteintes si la participation de tous les niveaux de gouvernement intervient à un stade précoce et si les actions sont localisées.

Les gouvernements infranationaux sont des institutions publiques dotées de la personnalité juridique, en tant que composante de la structure de l'État, au-dessous du niveau du gouvernement central et responsables devant les citoyens, englobant différents niveaux de gouvernement. Des initiatives telles que l'Agenda Urbain pour l'Union européenne, l'Agenda Territorial 2020, le Paquet énergie-climat de l'UE et sa révision législative ou les stratégies nationales sur le climat et l'énergie ont le potentiel d'introduire une telle approche et une telle méthode de partenariat avec les régions et municipalités.

C'est pourquoi il est important que la stratégie de l'UE relative à l'adaptation au changement climatique s'adresse à toutes les parties prenantes concernées tout au long de la chaîne, depuis les municipalités jusqu'aux promoteurs et aux propriétaires de bâtiments en passant par les assurances.

2. Vers une meilleure utilisation des ressources financières de l'UE, des gouvernements nationaux et infranationaux, des cadres politiques et des outils d'innovation et de recherche pour l'adaptation au changement climatique

Il existe de nombreux facteurs qui facilitent l'adaptation au changement climatique: des cadres politiques appropriés, le déploiement d'instruments de financement innovants, le financement de

politiques et actions d'adaptation au changement climatique et l'utilisation d'instruments tels que les marchés publics comme instruments volontaires pour stimuler la croissance durable et l'innovation et améliorer la transition vers une société et une économie décarbonisées. Mais cela ne peut se faire sans que les institutions de l'UE et les États membres soient plus proactifs dans leurs relations avec le niveau infranational, trouvant de nouveaux moyens de financement pour l'adaptation. L'engagement des responsables politiques des régions et des municipalités responsables des dossiers climatiques est également un facteur de réussite, de même que la nécessité de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens sur le territoire. Cependant, tout cela ne peut être réalisé qu'avec des ressources durables suffisantes.

3. Faire le lien avec les initiatives européennes et internationales de développement liées au climat: les objectifs mondiaux pour l'adaptation au changement climatique ne sont atteints que par une action locale

Nous devons encourager le lien entre la stratégie d'adaptation de l'UE au niveau local et les programmes de développement internationaux, conformément au principe de la cohérence des politiques pour un développement durable. L'expérience développée par les municipalités européennes pour s'adapter aux effets du changement climatique peut être précieuse pour les municipalités des pays partenaires.

Des liens vers des initiatives similaires sur le climat au niveau international telles que la Convention des Maires pour le climat et l'énergie - Monde (« GCoM ») doivent être examinés de manière appropriée afin d'éviter le fardeau administratif des autorités publiques.

Nous appelons l'UE et la communauté internationale, qui ont ratifié l'accord de Paris, à faciliter le dialogue (« Talanoa¹ ») avec les villes et les régions des États membres. Cette considération devrait également s'accompagner de la reconnaissance et de la collaboration des programmes mondiaux et régionaux pour les actions des villes telles que le « GCoM » mentionné avant, et des conventions régionales telles que la Convention des Maires Sub-Saharienne (« CoMSSA ») qui couvrent également la dimension d'adaptation du climat.

Donner aux villes et aux régions un levier pour lutter contre le changement climatique est la voie à suivre pour faire la différence sur le terrain. Les résultats de la COP22 étaient liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du programme urbain d'Habitat III. Dans l'UE, la plupart des engagements spécifiques pour les gouvernements locaux viendront indirectement via un nouveau régime climatique de l'UE au sein duquel le niveau local et régional peut stimuler la mise en œuvre de ces programmes pour 2030. En tant que membres du groupe des gouvernements locaux et des autorités municipales, tous les États européens ont accepté de s'engager et de prendre des mesures pour atteindre les objectifs. Le processus de localisation de l'Agenda 2030 et les aspects climatiques en particulier devraient donc s'accompagner d'un réel engagement à renforcer les alliances multiniveaux et multisectorielles.

4. Faciliter l'échange de bonnes pratiques et la coopération entre les villes sur l'adaptation au niveau infranational, en Europe et dans le monde entier

L'UE devrait intensifier les actions d'adaptation et son soutien à la coopération préalablement établies entre les réseaux de villes et de régions et les initiatives communes, les échanges de pratiques, projets, outils ou événements de haut niveau ciblant les acteurs non étatiques des Nations Unies et

¹ "Talanoa" est un terme traditionnel utilisé dans les îles Fidji et tout le Pacifique pour définir un processus de dialogue inclusive, participatif et transparent. Les présidences des COP 22 et 23 ont présenté les résultats des consultations sur le dialogue, et sur cette base, ont mis à disposition l'approche du dialogue à toutes les Parties. La COP a accueilli favorablement cette démarche de dialogue facilité – appelé dialogue de Talanoa, et a lancé le dialogue en janvier 2018.

notamment les gouvernements locaux. Davantage d'alliances doivent être construites tout en respectant la compétence et le mandat de chacun.

5. La coopération décentralisée aide à atteindre les sociétés décarbonisées

La coopération décentralisée devrait être systématiquement prise en compte dans les discussions sur l'adaptation au changement climatique. Nos villes ont développé une expertise en urbanisme durable, dont les plans climat territoriaux intégrés et des partenariats décentralisés ont été les outils de mise en œuvre. La communauté internationale devrait le promouvoir à travers sa politique de coopération internationale au développement, notamment dans le cadre du « GCoM » ou du « CoMSSA » ou des actions du partenariat stratégique PLATFORMA pour le développement et la coopération décentralisée. Des milliers de villes et de régions européennes coopèrent déjà avec leurs pairs pour mettre en œuvre des projets d'adaptation dans les pays en développement et dans le cadre de la coopération décentralisée sud-sud, nord-sud et nord-nord.

Cinq exemples de nos membres

La réponse du CCRE à la consultation européenne est accompagnée d'exemples pratiques fournis par les membres du CCRE sur des projets d'adaptation aux effets du changement climatique :

- Un atelier de travail sur la stratégie de l'UE relative au changement climatique pour les villes organisé par l'association des villes écossaises (COSLA).
- Les différents projets mis en œuvre par la Région de Marches (Italie) dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Le renforcement des compétences des gouvernements locaux dans le domaine de l'adaptation aux effets du changement climatique à travers deux réseaux financés par l'association des autorités locales et régionales norvégiennes (KS).
- Un projet en Finlande visant à renforcer les capacités pour assurer la continuité des services publics en cas de situations climatiques exceptionnelles.

Contact

Eva Baños de Guisasola
Chargée de mission - Environnement, énergie et climat
Square de Meeûs, 1
B-1000 Bruxelles
Tél. +32 2 213 86 99
eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation de gouvernements locaux et régionaux en Europe. Ses membres sont plus de 60 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 130 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des gouvernements locaux et régionaux et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.eu
www.twitter.com/ccrecemr